

Du lundi **6 juillet** à 9h au vendredi **17 juillet** à 15h
Et du lundi **17 août** à 9h au mercredi **30 septembre** à 15h

 Les inscriptions ne sont pas possibles pendant la fermeture annuelle de l'Université du Havre entre le 18 juillet et le 16 août 2026.

L'inscription administrative doit impérativement être effective avant le début des cours



CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

105€

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement à son inscription**, son attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération (voir conditions).

Le montant de la CVEC est fixé à 105 € pour l'année universitaire 2026-2027, et elle doit être acquittée en ligne.

[Obtenir l'attestation d'acquiescement de la CVEC](#)

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT sans cette attestation



INSCRIPTION A L'IUT

178€

Ne pas utiliser les navigateurs Google Chrome et Safari

Vous devrez procéder à votre inscription administrative en ligne :

[M'inscrire à l'IUT](#)

- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 178€ par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- ✓ Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via [cette application](#) (les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents).
- ✓ Vous pouvez consulter votre [dossier d'inscription](#). L'accès à cette plateforme se réalise à l'aide du code étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription.

Identifiant : initiales nom et prénom + 6 derniers chiffres du numéro étudiant (npXXXXXX)

Mot de passe : date de naissance (JJ/MM/AAAA)

- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Votre justificatif d'inscription sera transmis à votre secrétariat pédagogique et remis dès la rentrée, sous conditions de validation de l'inscription.

- Le certificat de scolarité sera à télécharger sur votre [ENT](#).



CARTE ETUDIANTE

Pour obtenir votre carte étudiante « Léocarte », vous devez en faire la demande en ligne, dès votre inscription.

[Obtenir ma Léocarte](#)

- ✓ Vous devrez déposer une photo d'identité au format numérique qui apparaîtra sur votre carte. Un mail de confirmation vous sera envoyé sur votre messagerie universitaire (nom.prenom@etu.univ-lehavre.fr).

► La carte vous sera remise à la rentrée par votre secrétariat pédagogique.

Cette carte vous permet :

- d'attester de votre statut étudiant,
- d'accéder aux locaux de l'IUT
- de vous présenter aux examens,
- d'effectuer le paiement de plusieurs services (restaurants universitaire du CROUS, cafétéria, photocopies/impressions...),
- d'emprunter des ouvrages auprès de la bibliothèque universitaire,
- de profiter de bon plans étudiants...



RESTAURATION SCOLAIRE



► **Sur le campus universitaire :**

Vous devez créer un compte via l'application IZLY et le créditer pour régler vos repas au Restaurant Universitaire du site Lebon ou aux cafétarias des différents sites.

[Créer mon compte Izly](#)

► **Uniquement sur le site de Caucriauville :**

Vous devez créer un compte via l'application MyTurboSelf et le créditer pour pouvoir réserver vos repas au restaurant scolaire du lycée Schuman-Perret.

[Créer mon compte MyTurboSelf](#)

La création de votre compte ne sera validée qu'à partir du 20 août

Vous devez remplir une fiche intendance et l'envoyer, avec un RIB, à [cette adresse](#).

[Remplir la fiche intendance](#)

La fiche est à remplir obligatoirement pour avoir accès à la restauration scolaire

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT

par mail à : iut-scol@univ-lehavre.fr

ou par téléphone au : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35

Fermeture estivale du 18 juillet au 16 août